



## Plan de remboursement surendettement

Par **hd74**, le **24/01/2014** à **22:34**

bonjour

j ai eu une réponse positive pour un plan de remboursement sur 35mois pour un montant de 30 mille euros donc 850€ par mois ma question ai je le droit de refuser ce plan ( j ai 15 jours pour répondre) et demander un rééchelonnement plus long sur 60mois par exemple quel serais la procédure ?  
merci pour votre aide

Par **JEAN S**, le **25/01/2014** à **16:09**

A conseiller rarement sauf erreurs ou omissions dans le dossier.  
la commission prend en compte le reste à vivre et la capacité de remboursement.

On peut toujours contester dans la phase amiable (15 jours) une fois le plan signé par les parties ou sans réponses des créanciers/ou de l'endetté la décision est applicable.

Durée du plan a changé 5 ans au lieu de 8...  
grosso modo tant qu'il y a des dettes tous les 5 ans re dépôt  
ont peut aussi re déposer quand il y a une situation importante, ou changement dans la vie (vente maison, grosses pertes de revenus enfin dans les cas les plus extrêmes, ce qui n'est pas facile a évaluer  
c'est que au terme du plan qu'il faut redeposer suivant les situations (moratoire quasi obligatoire).